

Postes et missions à l'étranger (hors établissements scolaires AEFÉ, MLF et Aflec) ouverts aux personnels titulaires du ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche

NOR : MENC1515083N
note de service n° 2015-103 du 2-7-2015
MENESR - DREIC - DGEIP - DGRI - DGRH

Texte adressé aux rectrices et recteurs d'académie ; aux vice-rectrices et vice-recteurs ; aux présidentes et présidents d'université ; aux directrices et directeurs d'établissement d'enseignement supérieur ; aux directrices et directeurs d'établissement de recherche ; aux inspectrices et inspecteurs d'académie-directrices et directeurs académiques des services de l'éducation nationale

Postes et missions à l'étranger à pourvoir principalement au 1er septembre 2016.

I - Présentation générale

L'efficacité de la présence française dans le monde dans les domaines éducatifs de l'enseignement supérieur, de la recherche, de l'innovation, dépend pour une très grande part de la qualité et des compétences des agents recrutés chaque année dans le réseau extérieur du ministère des affaires étrangères et du développement international (MAEDI).

Dans le cadre de la diplomatie globale mise en œuvre par le MAEDI, ces personnels ont la charge de l'importante mission de rayonnement, de diffusion et d'exportation de nos savoir-faire. Le ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche (MENESR), qui fournit un contingent très important des personnels en fonction dans ce réseau, prend ainsi une part prépondérante dans la diplomatie d'influence française et participe activement à la réalisation des objectifs de la politique internationale de la France dans son domaine d'action.

Cette démarche s'inscrit par ailleurs dans la volonté du MENESR d'encourager la mobilité de ses personnels et la valorisation de leurs parcours professionnels mises en œuvre depuis la loi du 3 août 2009 relative à la mobilité et aux parcours professionnels dans la fonction publique.

1.1 Postes à pourvoir

Le présent appel à candidatures concerne les postes à pourvoir, sauf exceptions, au 1er septembre 2016.

Il vise à la fois les postes dans un service ou un établissement relevant du MAEDI, les postes en Alliance Française et les postes d'experts techniques internationaux (ETI).

La publication des postes à pourvoir est exclusivement effectuée par le MAEDI sur son site Internet <https://pastel.diplomatie.gouv.fr/transparenceext/>. La première liste de postes (dite « transparence 1 ») est **mise en ligne chaque année à partir de mi-juin ; elle sera ouverte jusqu'au 31 août 2015**.

Ces postes ne font pas l'objet d'une publication au B.O.EN et au B.O.ESR du MENESR. Les candidats sont donc invités à consulter régulièrement le site du MAEDI et à respecter les calendriers fixés. Les postes publiés sur le site du MAEDI sont majoritairement accompagnés de fiches détaillant les fonctions à occuper pour le poste concerné. Afin de guider les postulants dans leurs choix de postes et de fonctions, le MENESR a fait par ailleurs figurer sur son site AFET (<http://www.afet.education.gouv.fr/>) une description précise des différentes fonctions exercées dans le réseau extérieur du MAEDI.

Il est à noter qu'à partir du mois de septembre et jusqu'en juin 2016, un certain nombre de postes, publiés au fil de l'eau, viendront compléter la liste initiale. Le premier appel à candidatures pourra ainsi être assorti de plusieurs publications de postes complémentaires.

1.2 Personnels concernés et conditions requises pour être candidat

Les postes sont ouverts à l'ensemble des personnels titulaires du MENESR, en activité dans ce ministère, en disponibilité, en congé parental ou en détachement auprès d'une autre institution ou d'un autre ministère, quels que soient leur corps et leurs grades, ainsi qu'aux agents titulaires de tous les établissements publics sous tutelle du MENESR.

Par ailleurs, les candidats doivent satisfaire aux deux critères suivants :

- justifier au minimum de 2 années de service effectif en qualité de titulaire ;
- ne pas avoir passé plus de sept années à l'étranger, à quelque titre que ce soit, au cours des dix années qui précèdent la présente candidature.

Les candidats porteront une attention toute particulière à l'adéquation de leur profil au descriptif du poste, au respect des exigences spécifiées et aux prérequis nécessaires (compétences linguistiques obligatoires pour exercer en pays non francophones, expériences professionnelles, stages de qualifications, etc.).

En raison du caractère fondamental de l'aptitude linguistique, les candidats peuvent être soumis à des tests de contrôle de leur niveau en langue étrangère lors des éventuels entretiens de prérecrutement.

Enfin, **il est demandé que le candidat informe son supérieur hiérarchique** (chef d'établissement, chef de service, directeur de centre de recherche, président d'université, etc.) de leur acte de candidature pour un poste à l'étranger.

Tout candidat qui ne respectera pas ce principe de transparence vis-à-vis de son administration d'origine ne sera pas pris en compte lors de la sélection des candidats.

Les fonctionnaires du MENESR recrutés par la voie de l'École nationale d'administration sont tenus de s'informer, auprès de leur administration de rattachement, des conditions de recevabilité de leur candidature aux emplois offerts.

II - Calendrier pour 2015-2016

Le calendrier de la campagne de recrutement du MENESR est celui fixé par le MAEDI.

1/ ouverture des emplois à pourvoir au titre de la transparence 2015-2016 sur www.diplomatie.gouv.fr **de mi-juin 2015 au lundi 31 août 2015** à minuit heure de Paris, date limite de formulation des vœux.

2/ Septembre - mi-novembre 2015 : étude des candidatures par les services concernés du MENESR (cf. infra) et transmission des classements préférentiels au MAEDI.

3/ décembre 2015 - mai 2016 : tenue des commissions de sélection interministérielles.

III - Procédure administrative : constitution et transmission du dossier de candidature

La nécessité de renforcer la présence française dans le monde ainsi que la part prépondérante des personnels du MENESR (**50 % des postes de coopération éducative, culturelle, universitaire, scientifique et de recherche** proposés en 2014-2015 ont été pourvus cette année par des agents du ministère, très largement devant les autres viviers ministériels et contractuels) pour mener ces politiques, ont conduit depuis 1999 le MENESR et le MAEDI à mettre en œuvre une **politique concertée de recueil et de traitement des candidatures, de sélection et de recrutement des personnels du MENESR** candidats à un poste dans les services ou les établissements relevant de nos ambassades.

Les dossiers sont ainsi tous étudiés, en amont des commissions de sélection, par les services du MENESR : délégation aux relations européennes et internationales et à la coopération (Dreic) ; mission Europe et international pour la recherche, l'innovation et l'enseignement supérieur (MEIRIES) en lien avec les autres services de la direction générale de la recherche et de l'innovation (DGRI), et de la direction générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle (Dgesip) ; direction générale des ressources humaines (DGRH).

Pour que leurs dossiers soient recevables et étudiés par les services du ministère les candidats devront impérativement respecter la procédure décrite ci-dessous.

Saisie en ligne des candidatures sur le site du MAEDI

Afin de simplifier la procédure de candidature, tous les candidats du MENESR, quels que soient leurs corps, grades et positions administratives et statutaires **déposeront leur dossier de candidature sur le seul site du MAEDI** <https://pastel.diplomatie.gouv.fr/transparenceext/>.

Lors de la première candidature de la campagne 2015-2016, sans attendre la clôture du premier appel à candidature fin août, dès que le dossier aura été saisi en ligne sur le site du MAEDI et que le candidat se sera assuré du bon choix de ses quatre premiers vœux, et ensuite à chaque transparence, le candidat enverra, par retour de courriel, le dossier « export » que le MAEDI transmet en pièce attachée au format pdf lors de l'envoi de l'accusé de réception électronique :

a) Pour toutes les candidatures et pour tous les personnels : à la délégation aux relations européennes et internationales et à la coopération (Dreic) : dreic.postes-etranger@education.gouv.fr.

Cet envoi sera complété :

b) Pour les seules candidatures aux postes de conseillers, conseillers adjoints et attachés pour la science et la technologie, attachés de coopération universitaire, attachés de coopération scientifique et universitaire et chargés de mission universitaire : à la mission Europe et international pour la recherche, l'innovation et l'enseignement supérieur (MEIRIES) : mobiliteetranger.meiries@recherche.gouv.fr.

c) Pour toutes les candidatures des personnels de l'enseignement scolaire : à la direction générale des ressources humaines (DGRH) du MENESR : mobiliteetranger.dgrh@education.gouv.fr

La transmission des candidatures aux trois services du ministère est une obligation qui conditionne sa prise en compte par le MENESR lors de la sélection des candidats et de l'étude des dossiers en commission interministérielle.

La connaissance des candidatures de tous ses agents permet ainsi aux services du MENESR d'étudier toutes les candidatures de l'ensemble des postes à pourvoir dans le réseau extérieur du MAEDI et de vérifier l'adéquation des profils professionnels et des parcours personnels aux profils de postes sur lesquels ils candidatent : expérience à l'international, compétences en management de personnels, en gestion financière, à la direction d'institutions, compétences linguistiques et en TICE, etc.

Elle offre enfin aux représentants du ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche la possibilité d'argumenter la qualité de ses candidats auprès du MAEDI, et de soutenir ses agents en amont comme lors des commissions interministérielles de sélection que ce ministère organise.

IV - Transmission des avis sur les candidatures au MAEDI

Les évaluations des dossiers donnent lieu à des réunions de concertation entre les services concernés (Dreic, MEIRIES, DGRI, Dgesip, DGRH) afin d'établir des listes communes de candidats à retenir en priorité par le MAEDI. Ces listes sont établies suffisamment en amont des commissions interministérielles présidées par le MAEDI afin que celui-ci puisse établir dans les meilleures conditions ses propositions finales étudiées en commissions. Les candidats qui par ailleurs seront convoqués en entretien par le MAEDI en feront part aux services concernés du ministère afin de préparer au mieux le soutien de leur candidature lors des commissions.

Pour les personnels de l'enseignement scolaire, la DGRH recueillera, et transmettra au MAEDI, les **avis hiérarchiques sur les candidats présélectionnés pour un entretien avec le MAEDI**.

Dans le cadre du suivi individualisé des personnels et des carrières, ces avis hiérarchiques seront complétés par les avis des services et bureaux de gestion de la DGRH.

Dans le cadre du suivi des personnels de l'encadrement supérieur, et en particulier pour les administrateurs civils et les personnels en poste sur des emplois de Dasen et de Dasen adjoints, ces avis seront établis en lien avec la Mission de la politique de l'encadrement supérieur.

À cet effet, la DGRH contactera individuellement les candidats présélectionnés.

Seront particulièrement pris en compte dans les avis : le sens des relations humaines, l'aptitude à la communication, la maîtrise des langues étrangères, les aptitudes au management et au pilotage.

Une importance particulière sera accordée à la capacité d'appréhender les problématiques dans un contexte de partenariat exigeant, eu égard aux contextes spécifiques des postes à l'étranger.

La procédure et le calendrier de retour à la DGRH, des avis hiérarchiques seront communiqués aux candidats dans le formulaire qui leur sera adressé.

V - Modalités d'examen et d'évaluation des candidatures effectuées par le MENESR

Les structures administratives concernées – Dreic, MEIRIES en lien avec la DGRI et la Dgesip, DGRH - étudient les dossiers transmis par les agents. Les candidatures peuvent donner lieu à des entretiens individuels, en présentiel ou à distance, en langue étrangère si nécessaire.

Parallèlement le MAEDI procède à l'étude de toutes les candidatures (MENESR et hors MENESR), puis à des entretiens individuels des candidats dont les profils retiennent son attention.

Pour déterminer les candidats qui seront définitivement retenus, des commissions spécialisées interministérielles présidées par le MAEDI et auxquelles le MENESR est invité à participer comme membre, se tiennent à partir de la fin de l'année en cours. Les dates des commissions par catégories d'emplois figurent sur le site AFET (<http://www.afet.education.gouv.fr/>) dès que le MAEDI les communique au ministère. Les candidats sélectionnés à l'issue des commissions sont alors proposés par le MAEDI aux postes diplomatiques concernés. **L'avis du poste diplomatique conditionne la décision finale.**

À ce stade, **seul le MAEDI est habilité à fournir des informations sur les candidatures**, le MENESR au même titre que les autres participants aux commissions étant soumis à un devoir de réserve impératif.

Il convient de noter que **seuls les personnels retenus à l'issue des commissions sont avisés individuellement par le MAEDI de leur proposition d'affectation.**

Après accord du poste diplomatique et acceptation du poste par le candidat, le MAEDI fait parvenir à la DGRH du MENESR, ou à son établissement de rattachement (organisme de recherche, université...) le dossier de demande de détachement.

Il est rappelé que, pour les personnels qui en dépendent, le recrutement ne peut être effectif qu'avec **l'accord formel de détachement de la DGRH**, et qu'aucun départ anticipé ne peut avoir lieu avant cet accord formel.

VI - Catégories de postes proposés au recrutement

Ces postes et les fonctions qu'ils recouvrent sont précisément décrits sur le site AFET du MENESR (<http://www.afet.education.gouv.fr/>).

6.1 Postes dans un service ou un établissement relevant du réseau extérieur du MAEDI et postes dans les Alliances Françaises

Le réseau éducatif, culturel, scientifique et de coopération du MAEDI est en 2015, composé de 161 services de coopération et d'action culturelle, 9 services scientifiques, 321 établissements culturels français à l'étranger dont 96 Instituts Français, 445 Alliances Françaises subventionnées, 61 antennes locales de l'Agence française de développement (AFD), 182 espaces Campus France et 27 Instituts français de recherche à l'étranger (IFRE).

Les postes concernés et les responsabilités exercées peuvent être les suivants :

- conseillers, conseillers adjoints et attachés pour la science et la technologie (mission de veille technologique et de coopération scientifique) ;
- attachés de coopération universitaire (mission de conception et de coordination de projets de coopération universitaire en sciences humaines et sociales) ;
- attachés de coopération scientifique et universitaire (mission de conception et de coordination de projets de coopération universitaire en sciences de la nature et en sciences formelles) ;
- conseillers de coopération et d'action culturelle (direction et coordination de l'ensemble des services et établissements culturels), conseillers adjoints et conseillers régionaux ;
- conseillers et attachés de coopération (mission de conception et de coordination de projets dans des secteurs techniques ; éducation, culture, santé, agriculture, gouvernance, droit, justice, développement durable...) ;
- attachés de coopération éducative (mission de coordination des projets linguistiques et éducatifs) ;
- attachés culturels et attachés de coopération et d'action culturelle (coordination des actions de coopération culturelle, universitaire, artistique et pédagogique) ;
- attachés de coopération pour le français (mission d'expertise, de conception et d'animation de projets de coopération linguistique et éducative) ;
- directeurs (et adjoints) d'établissements culturels (fonctions de gestion et d'animation culturelle et pédagogique) ;
- personnels des établissements français de recherche (directeurs et chercheurs de haut niveau) ;
- personnels des Alliances Françaises (directeurs et adjoints, chargés de mission pédagogique/culturelle) ;
- secrétaires généraux et adjoints (gestion administrative et budgétaire, gestion des personnels) ;
- agents comptables et adjoints des établissements culturels ;
- attachés et chargés de mission spécialisés : audiovisuel, culturel, pédagogique, médiathèques, etc. ;

6.2 Experts techniques internationaux (ETI)

Les relations culturelles, scientifiques et techniques qu'entretient le Gouvernement français avec certains États, notamment là où notre politique de solidarité est jugée prioritaire, impliquent l'envoi de personnel français à l'étranger.

À ce titre, les experts techniques internationaux (ETI) sont des relais majeurs de la politique internationale du MENESR et des vecteurs essentiels de l'aide à la mise en œuvre de l'expertise technique internationale, en particulier sur le segment éducation-formation-insertion professionnelle dans les pays en développement, tout particulièrement en Afrique sub-saharienne et dans les pays francophones.

Les ETI sont détachés auprès du MAEDI pour servir auprès des autorités de l'État d'affectation, des gouvernements étrangers ou des structures nationales ou régionales.

Les postes sont ouverts dans de nombreux pays, mais ne sont pas répartis de manière égale dans le monde. En effet, le caractère privilégié des liens noués par la France avec certains États a pour conséquence la présence

dans ces pays d'un plus grand nombre d'experts techniques (Maghreb, Afrique subsaharienne, Océan Indien, Caraïbes, Europe de l'Est, Proche et Moyen-Orient, Asie).

Au fil de la publication des postes, les candidats feront acte de candidature sur le site du MAEDI, et enverront copie de leur candidature aux trois services concernés.

VII - Base de données des experts de la coopération internationale du MENESR : site AFET du MENESR (<http://www.afet.education.gouv.fr/>)

Le recueil des candidatures sur le site AFET servait à analyser, comme les services du ministère continueront à le faire à travers la mise en place de la procédure simplifiée, les dossiers des candidats.

Cependant, ce site permet aussi la constitution d'une **base de données** -alimentée, révisable et mise à jour à tout moment par les candidats- **d'experts de la coopération internationale** dans tous les domaines de coopération éducative, administrative, culturelle, universitaire, scientifique et de recherche.

Ce site recense ainsi actuellement la plus grande base d'experts en coopération européenne et internationale du ministère. Couplée à un moteur de recherche dédié, cette base offre la possibilité de mobiliser ce vivier à tout moment **au profit de ses propres projets** et pour répondre avec rapidité et efficacité - outre les demandes **particulières** du MAEDI pour les besoins de son réseau- à la demande du MAEDI et de nos partenaires (agences de coopération technique, etc.) **ou** pour le compte d'institutions internationales ou multilatérales, pour des missions d'expertise technique et des missions de courte et de moyenne durées (**pays en sortie de crise, expertise technique internationale, etc.**).

Il est ainsi **fortement recommandé** aux personnels qui souhaitent augmenter leurs possibilités de se voir confier des missions internationales, d'actualiser leur curriculum vitae pour les agents qui y sont déjà inscrits ou, pour les candidats qui postulent pour la première fois aux postes à pourvoir cette année dans le réseau du MAEDI, de déposer parallèlement un CV dans la base AFET pour figurer dans la liste des experts du ministère.

VIII - Réintégration

8.1 Dans le cadre de sa politique de suivi des carrières, la DGRH souhaite rencontrer les personnels détachés au moins une fois pendant leur détachement

L'attention des agents détachés est attirée sur la nécessité de préparer leur retour suffisamment tôt dans l'année précédant leur retour, et de prendre l'attache de leur service gestionnaire pour s'informer des démarches à entreprendre pour leur réintégration, du calendrier des opérations de mouvement de leur corps et des conditions d'inscription aux concours et aux listes d'aptitude.

Un rapport de mission revêtu de l'avis du chef de poste diplomatique sera obligatoirement joint aux documents relatifs à ces opérations.

Par mesure de précaution, tous les agents en fin de contrat dans le réseau culturel du MAEDI et qui candidatent à nouveau dans ce réseau devront impérativement demander leur réintégration, en mentionnant leur participation aux opérations de mouvement dans le réseau MAEDI en vue d'une nouvelle affectation à l'étranger. Des « commissions des retours » MAEDI/DGRH sont en place depuis 2013. Les personnels concernés prendront connaissance des recommandations que le MAEDI enverra aux postes diplomatiques dans ce cadre.

8.2 Action européenne et internationale en France :

Par ailleurs, les personnels qui, à l'issue de leur détachement souhaiteraient être candidats à des fonctions de coopération éducative internationale au sein du ministère ou dans des institutions dédiées en tout ou partie à l'action européenne et internationale, pourront prendre contact avec le département de la promotion de la mobilité et des formations internationales (PMFI) de la Dreic (rubrique « aide à la réintégration » du site <http://www.afet.education.gouv.fr/>) qui recense en particulier les possibilités d'emplois potentiellement disponibles chaque année, et/ou de la Mission de la formation, des parcours professionnels et de la mobilité internationale de la DGRH (mobiliteetranger.dgrh@education.gouv.fr).

IX - Vos contacts à l'administration centrale du MENESR

En cas de besoin, vos contacts au sein du ministère sont les suivants :

9.1 À la délégation aux relations européennes et internationales et à la coopération :

Le département de la promotion de la mobilité et des formations internationales à la Dreic du MENESR :

- adresse électronique : dreic.postes-etranger@education.gouv.fr

- adresse postale : MENESR, délégation aux relations européennes et internationales et à la coopération, département de la promotion de la mobilité et des formations internationale, 110, rue de Grenelle, 75357 Paris 07 SP.

9.2 À la direction générale de la recherche et de l'innovation et à la direction générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle

La mission Europe et international pour la recherche, l'innovation et l'enseignement supérieur.

- adresse électronique : mobiliteetranger.meiries@recherche.gouv.fr

9.3 À la direction générale des ressources humaines

La mission de la formation, des parcours professionnels et de la mobilité internationale

- adresse électronique : mobiliteetranger.dgrh@education.gouv.fr

Pour la ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche
et par délégation,
Le secrétaire général,
Frédéric Guin